

Krach sur la finance carbone

Volodia Opritchnik, rédacteur en chef de *L'Usine à GES*

10 février 2009

http://energie.lexpansion.com/screens/blogPage/viewBlog/sw_viewBlog.php?idTheme=35&idContribution=581

Moins médiatiques que le Cac 40 ou le Dow Jones, les cours des permis d'émission de CO2 se sont effondrés : de 30 euros cet été, ils pourraient tomber en dessous de 10

C'est une première ! Jamais, depuis le démarrage de la seconde phase d'engagement du système communautaire d'échange de quotas (en janvier 2008), les prix de la tonne de gaz carbonique n'étaient tombés aussi bas (*).

Selon l'indice C2O2 d'**Enerpresse**, le prix moyen du permis, en Europe, pourrait bientôt passer sous la barre des 10 euros alors qu'il était autour de 30 cet été. Un effondrement qui tient à l'envolée des ordres de vente.



Ce krach reflète en effet la panique qui a saisi tous les opérateurs. Avec la crise mondiale, les demandes en produits manufacturés et en énergie reculent. Moins sollicités, l'industrie lourde et les énergéticiens européens vont moins émettre de dioxyde de carbone, en 2009. Ils se débarrassent de leurs quotas superflus et les prix du papier-carbone s'effondrent. De 30 € l'unité, durant l'été, ils dépassent rarement, sur les bourses européennes, les 12 €. Pour le moment. Mais l'avenir s'annonce des plus sombres. Car, le mal déflationniste atteint les autres types de permis. A commencer par les Unités de quantité attribuée (UQA), les permis des Etats. Pour renflouer un peu leurs caisses, certains pays, dont

la République Tchèque, prévoient de vendre de grandes quantités d'UQA au cours du premier semestre. Les URCE (*les crédits générés par le mécanisme de développement propre, ndlr*) ne sont pas en meilleure forme. Ils se négocient au tiers du prix atteint en juillet dernier.

L'évolution des marchés du carbone n'est pas sans inquiéter le secteur des énergies renouvelables. Une bonne partie du chiffre d'affaires des producteurs d'éoliennes, de panneaux solaires ou de méthaniseurs est réalisée dans le cadre du MDP (le « Mécanisme pour un développement propre ») ou des marchés européens, un peu aidés par la puissance publique. Or, aujourd'hui, les experts estiment qu'à moins de 25 €, la tonne de carbone n'est plus une incitation suffisant pour investir dans les énergies renouvelables. Le naufrage annoncé du parc géant de London Array est peut-être le premier d'une longue série ?

(*) *Les pays ayant signé le protocole de Kyoto ont mis en place un « marché » des « quotas de CO2 » afin de limiter les émissions de gaz à effet de serre et donc le réchauffement de la planète. Un pays fixe ses émissions de carbone à un certain niveau et accorde à ses industries un « droit à émettre » d'une quantité limitée et pendant une durée donnée. Les entreprises peuvent revendre librement la part qu'elles n'utilisent pas sur le marché. Celles qui dépassent leurs quotas peuvent en racheter sur ce même marché. Ce mécanisme a été mis en place pour inciter les entreprises à développer des technologies permettant de réduire leurs émissions.*